

# Alima Boumediene, sénatrice Verte, perd une fois de plus devant les tribunaux contre son ancienne assistante parlementaire Perline

Communiqué de presse

Paris, le 4 janvier 2011

## ***L'acharnement de la sénatrice contre Perline n'a d'égal que le nombre de revers qu'elle essuie de la justice.***

Nouvel échec pour Alima Boumediene qui, mécontente du non-lieu du juge d'instruction envers Perline<sup>1</sup>, avait fait appel de sa décision.

Et une fois de plus la justice lui donne tort, avec deux précisions, non négligeables<sup>2</sup> :

- Alors qu'elle argumente que les ordinateurs lui appartiennent, le juge indique que le matériel payé par le Sénat appartient au Sénat. Et ne devient pas la propriété de la sénatrice.  
Un rappel qu'il sera bon de vérifier à la fin du mandat : l'ensemble du matériel payé et acheté par le Sénat, et pas seulement le matériel informatique, doit rester au Sénat.
- Alima Boumediene « *n'a pu être abusée sur la qualité vraie du fournisseur* », autrement dit, elle savait que la facture était fausse.

Cela éclaire d'un jour nouveau toute cette affaire.

En effet, si l'on juxtapose plusieurs éléments :

- les assistants parlementaires d'Alima Boumediene (en tant que députée européenne ou sénatrice) ne font pas long feu, ce *turn-over* est connu de tous, en particulier de ses pairs<sup>3</sup>,
- comme l'indique le jugement, elle ne pouvait pas ne pas connaître la fausseté de la facture,
- la « découverte » de la fausse facture a été faite pendant que Perline était à l'hôpital, suite à une opération chirurgicale.

On peut alors légitimement s'interroger sur la méthode employée : serait-il possible que, pour pouvoir se débarrasser de son assistante parlementaire, Alima Boumediene ait attendu un moment de faiblesse physique de celle-ci pour tenter de lui imputer un fait délictueux dont la sénatrice avait parfaitement conscience depuis un an et demi, tout en sachant l'innocence de Perline ?

Tout un mode de fonctionnement...

---

Des détails sur cette affaire : <http://perline.org/?article193>

Ce communiqué en ligne avec les liens, et en version pdf : <http://perline.org/?article195>

Contacts :

Perline : [perline@perline.org](mailto:perline@perline.org)

M<sup>e</sup> Claude Katz, avocat de Perline

---

<sup>1</sup> Alors même que depuis 4 ans et demi elle affirme à qui veut l'entendre la culpabilité de son ancienne assistante parlementaire, sans jamais faire mention de la présomption d'innocence, ni des résultats contraires en justice.

<sup>2</sup> "Considérant que la partie civile [Alima Boumediene] qui ne justifie d'aucune atteinte à ses intérêts personnels, le matériel informatique remis en dotation restant propriété du Sénat qui en a financé l'achat, ne pouvait ignorer les conditions d'acquisition dudit matériel, livré au Sénat en sa présence, du moins passagère, à une heure tardive, sur présentation d'une facture visiblement scannée, qui ne fait pas état des frais d'installation et mentionne, malgré son montant, un paiement en espèces, n'a pu être abusée sur la qualité vraie du fournisseur ; qui, bien que compétent en informatique, n'avait pas la qualité d'entrepreneur."

<sup>3</sup> Les députés et sénateurs de son groupe parlementaire, ainsi que leurs assistant-es parlementaires connaissent la consommation effrénée d'assistant-es d'Alima Boumediene.